

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 21.01.2016</i>	
Date : 25.01.2016	Nombre de pages : 9	Fichier : CRCM21.01.2016	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille seize, le 21 janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 14 janvier deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, , Mme PRACHT, , M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, , Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, , M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Étaient absents excusés :</p> <p>Mme de MONNERON ayant donné pouvoir à Mme CHARLOT Mme DELANOE ayant donné pouvoir à M. PAILLARD Mme LBOUC ayant donné pouvoir à M. BOUVIER</p> <p>M. UTARD absent à la question N°1.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – lot 13 : électricité courants faibles	Attribution du marché à l'entreprise PERRINEL d'ARGENTRE DU PLESSIS (35) pour un montant de 33 915.56€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé contractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture de sacs plastiques	Attribution du marché à la Société GROUPE PIERRE LE GOFF dont l'agence est située à RENNES (35) pour un montant minimum annuel de 2 000.00€ HT et maximum de 8 000.00€ HT. Le marché est conclu pour l'année 2016, reconductible tacitement pour 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé contractuel.

1.1	Marchés publics – secteur des Courgains : étude d'impact	Avenant n°1 au marché n° 2014/048 passé avec la Société THEMA ENVIRONNEMENT prenant en compte les modifications suivantes, à savoir l'ajout de prestations relatif à la délimitation de zone humide : + 1 175.00€ HT au marché initial de 9 950.00€ HT. Les autres clauses du marché restent inchangées.
1.1	Marchés publics – Fourniture et mise en place de rayonnages mobiles double hauteur pour archivage	Consultation déclarée sans suite : le projet ayant été modifié en vue de l'aménagement d'un local définitif dédié rendant sans objet l'achat de rayonnages envisagé dans le cadre d'une solution temporaire.
1.1	Marchés publics – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance 2017-2021 de la Ville	Attribution du marché à la Société PROTECTAS, du GRAND FOUGERAY (35) pour un montant de 3 990.00€ HT.
1.1	Marchés publics – Restauration de l'enceinte fortifiée à Vitré - Lot 1 : maçonnerie / pierre de taille - avenant N°4	Avenant n°4 au marché n° 32/13 passé avec la Société JOUBREL prenant en compte l'ajustement des prestations à réaliser notamment sur les points de location d'échafaudages, de compléments de maçonnerie et pierre de taille. L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 8 916,12€ HT. Le montant du marché est porté à 543 278.66€ HT.
1.1	Marchés publics – Travaux de réfection du mur de clôture du jardin du Parc - Avenant N°2	Avenant n°2 au marché n° 42/13 passé avec la Société PLANCHAIS considérant que le jointement des pierres initialement prévu au fur et à mesure de chacune des trois périodes du marché ne se fait finalement entièrement et en une fois que sur la dernière période, entraînant un dépassement du montant maximum de la dernière période du marché. Le montant maximum de la dernière période est ajusté et fixé à 84 745.70€ HT.
3.5	Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – enquête publique du 11.01.2016 au 27.01.2016 - Projet de déclassement d'une emprise publique cadastrée AM 715P dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.	Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique seront déposés au Pôle Aménagement pendant 16 jours consécutifs soit du 11.01 au 27.01 inclus, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Le commissaire-enquêteur, M. DEMONT se tiendra à disposition du public au Pôle Aménagement, les 11 et 27.01 de 14h à 17h.
7.10	Finances locales - Divers - Médiathèque – Régie de recettes pour l'encaissement du produit des abonnements, droits d'inscription, pénalités de retard et remplacement de la carte d'abonnement, photocopie, encaissement du produit de vente des documents. Modification tarif des cours d'informatique et/ou multimédia	Considérant la nouvelle organisation des cours informatique et/ou multimédia, les cours individuels informatique seront facturés selon un forfait de 30€ le cours d'une durée maximale de 1h30. Les cours d'initiation informatique et/ou multimédia seront réalisés selon un tarif de 2.50€ par participant (en moyenne 5 à 6 personnes). Les autres articles restent inchangés.
7.10	Finances locales – Divers – Salle de musique – Régie de recettes – Encaissement des droits d'accès à la salle municipale de musique – Institution d'un nouveau tarif	Création d'un nouveau tarif pour l'inscription à une « Master Class » au prix unitaire unique de 3€ par personne et par « Master Class ». Les droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes du service « Salle de musique » et par le biais d'un quittancier.
7.10	Finances locales – Divers – Administration – Régie d'avances – Remboursement des frais de	L'article 1 des décisions du 6.03.1987 et du 19.05.2006 est modifié ainsi qu'il suit : régie d'avances pour le

déplacement des agents communaux – Modification de l'intitulé – Extension aux remboursements des frais de déplacement du Maire dans l'exercice de ses fonctions	remboursement des frais de déplacement des agents communaux, des déplacements du comité Ados de la Médiathèque et des frais de déplacement du Maire dans l'exercice de ses fonctions. Les autres articles restent inchangés.
--	--

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2015.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal du 28 décembre 2015.

1	5.6	Exercice des mandats locaux – Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal – Modifications –	<p>Approbation à l'unanimité à l'exception de M. MORIN qui s'est abstenu de la modification des termes de la délégation relative à la délégation du droit de préemption (point 15 de la délibération N° 58 en date du 29 mars 2014) « Le conseil municipal devra être informé en cas d'exercice du droit de préemption ».</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> cite un exemple concret : rue Frain de la Gaulayrie une maison en vente qui intéresserait le lycée : possibilité d'extension du service de restauration qui est saturé. La Ville pourrait utiliser son droit de préemption après accord de la Région mais l'accord de la Région doit être obtenu au plus tard pour le 15/02 car si la ville utilise son droit de préemption il n'y aura pas de retour possible.</p> <p><u>Rodrigue Henrio</u> confirme que l'accord de la Région doit être préalable et que les délais devront être gérés au mieux.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> s'interroge sur le prix demandé : s'agit-t-il du prix du marché ou d'un prix fixé par le notaire ? Par ailleurs, il note qu'en cas d'urgence le Conseil pouvait être réuni rapidement et en cas de préemption la décision pourrait être prise en Conseil et non sur délégation du Maire.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> signale qu'il a demandé une lettre d'orientations à la Région.</p> <p><u>Jacques Coignard</u> regrette l'absence d'Hervé Utard (pas encore arrivé)</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> lui répond que le dossier sera à nouveau abordé lorsqu'il sera arrivé.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie s'interroge sur le prix : une négociation est-elle possible pour la ville ?</i></p> <p><u>Rodrigue Henrio</u> répond qu'il existe plusieurs hypothèses : Soit la ville achète au prix proposé, soit le prix paraît trop élevé et dans ce cas on demande l'avis des domaines et au besoin le juge se positionnera ; ensuite soit les acheteurs acceptent le prix proposé soit ils retirent leur offre de vente. La famille comprend la préoccupation de la ville mais il existait un projet de construction de plusieurs logements sur cette parcelle qui ne pourra se réaliser.</p>
----------	-----	--	--

			<p><u>Anthony Morel</u> précise que même si une procédure de préemption est mise en place il n'est pas sûr qu'elle aboutisse.</p>
2	7.1	Budget 2016 – Débat d'Orientations Budgétaires	<p>Présentation des orientations budgétaires 2016 et débat.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> présente le document comprenant les chiffres d'investissement, fonctionnement et ratios divers.</p> <p><i>Il conclut que la situation de la Ville est enviable : elle conserve un taux d'investissement élevé avec des faibles taux d'imposition. Aujourd'hui avec la baisse des recettes, les communes ont plusieurs choix : soit diminuer l'investissement, soit diminuer le fonctionnement, soit augmenter l'impôt soit obtenir une modification des textes (au niveau des conditions d'éligibilité des collectivités au FPIC, et à la DSU ; Pierre Méhaignerie précise que des discussions sont en cours avec l'Etat une décision devrait intervenir prochainement quant à la position que celui-ci adoptera. Il explique également que si la fiscalité est faible à Vitré ce n'est pas par conviction des élus de ne pas augmenter mais car le bassin industriel est fragile, certaines entreprises appartiennent à des sociétés étrangères et il existe un risque de délocalisation qui fragilise ces emplois. Pour rester actif, le bassin doit conserver une pression fiscale limitée.</i></p> <p><u>Paul Lapause</u> explique que jusqu'à présent la collectivité a maintenu un investissement élevé. Les entreprises vivent, évoluent et doivent toujours être en position d'attractivité, les investissements sont pour elles la garantie d'une certaine ressource. Il note également que le patrimoine a été « oublié » depuis plusieurs années, il rappelle que si la collectivité souhaite développer une attractivité touristique il faut qu'elle ait « quelque chose à vendre ». Le frein de l'investissement communal pourrait entraîner une chute globale de l'activité.</p> <p><u>Hervé Utard</u> rappelle qu'une proposition avait été faite de financer sur le début du mandat par la réalisation d'un emprunt de 9 millions d'euros sur 6 ans. Ce qui a été fait est un étalement de la charge représentée par le PEM : 6 millions d'euros par an ce qui limite fortement la capacité d'investir dans d'autres projets que le PEM. Il liste les opérations qu'il souhaiterait voir aboutir si les moyens étaient plus importants pour la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité de la salle des mariages, ▪ Création d'un terrain de base-ball, ▪ Prise en compte de la tension existant sur les créneaux disponibles dans les salles de sports. <p><i>Il regrette la contrainte sur la capacité d'investissement. Il relève que dans le discours l'investissement est présenté comme bon et le fonctionnement est à éviter, il remarque que, pour lui, le fonctionnement peut aussi être vertueux.</i></p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond que le PEM a été réalisé sur 4 années et donc a pesé sur 4 exercices mais certains emprunts ont été réalisés sur 40 ans afin d'étaler la charge</p>

sur les générations futures.

Jean-Pierre Lebry remarque que l'accessibilité de la salle des mariages n'est pas un problème financier : 2 projets successifs ont été présentés à la DRAC et ont été refusés.

Anne Charlot confirme.

Marie-Cécile Duchesne s'interroge sur la prise en compte des charges de centralité : voir quelle est leur évolution et dans quel sens, voir également ce qui se fait au niveau des autres communautés.

Pierre Méhaignerie approuve le calcul de ces charges de centralité mais pense que la solution sera difficile à trouver : Vitré communauté est la seule communauté qui ne répartit pas les charges de centralité sur l'ensemble des communes. Il rappelle que pour convaincre les familles de vivre dans les communes extérieures il faut que cela soit attractif. Oui on va reprendre les charges de centralité et on va faire une comparaison par rapport aux autres communautés.

Michèle Pracht note que la situation est ubuesque : on augmente l'impôt parce que les dotations diminuent et si on augmente les impôts les dotations ne diminueront pas ou plus faiblement. Elle note que la question du coût du personnel revient souvent, mais selon elle, les collaborateurs sont très importants et apportent une valeur (du service, de l'accueil...). Il faut préserver cet état de fait. La demande est de plus en plus importante (accroissement du service, création de services nouveaux..) mais il faut aussi s'interroger ce qui doit être supprimé pour permettre l'émergence de ces nouveaux services.

Pierre Méhaignerie confirme : situation ubuesque on est pénalisé car on n'impose pas assez.

Anne Charlot revient sur l'évolution de la masse salariale qui s'explique par les avancements d'échelons ou de grades, par les heures supplémentaires, par la mise en place future de contrats d'apprentissage, par le travail entrepris sur l'harmonisation du régime indemnitaire, par l'accueil de stagiaires de longue durée rémunérés. Des leviers existent, la réduction de l'investissement, l'augmentation des emprunts, la baisse des effectifs ou l'augmentation des taux d'imposition. Depuis plusieurs années, une politique de stabilisation des effectifs a été menée, elle n'est pas pour une baisse des effectifs mais plutôt pour une légère baisse de l'investissement. Vitré à toujours privilégié la protection des investissements, ce soir elle souhaite que le Conseil mandate officiellement le Maire pour aller vers la commission des finances de l'Assemblée Nationale afin d'obtenir le maintien des seuils actuels (pour le FPIC).

Bruno Maisonneuve constate que la situation des finances se détériore un peu partout et on observe un repli de l'investissement des collectivités. Pour sa part, il est contre le repli des investissements publics car :

La population augmente ainsi que le besoin en service, le

fonctionnement est utile mais l'investissement encore plus. Sur les charges de centralité, il manque d'éléments de visibilité pour apprécier la situation de Vitré et de Vitré Communauté.

Pierrick Morin craint que les économies d'échelle promises avec la mutualisation n'aboutissent à plus de travail pour les agents avec moins de personnel. La nouvelle organisation doit apporter une meilleure efficacité lorsque les services sont ouverts au public. Pour la Ville, il regrette dans la liste des priorités d'investissement de ne pas trouver la transition énergétique (qui représente des économies de fonctionnement à terme). En ce qui concerne le fonctionnement du PEM, on ne doit pas limiter à l'intérieur du PEM mais envisager tout l'aménagement du centre-ville induit par l'ouverture de ce projet. Il renouvelle sa suggestion pour les remparts : au lieu d'attendre une dégradation générale plutôt envisager de faire de petites réparations au quotidien qui représenteront à terme des économies.

Pierre Méhaignerie ajoute le programme de rénovation de l'habitat en centre-ville qui est très important. Concernant la transition énergétique – traitée au niveau communautaire - il regrette à nouveau la complexité administrative de l'Etat qui bloque un projet de méthanisation ou complexifie un projet éolien.

Pierrick Morin : au niveau de la Ville, il faudrait traiter les économies d'énergie : chaque bâtiment public doit devenir positif. Il faut que la ville incite à travailler sur ce sujet et cite l'exemple des travaux dans les salles de sports de l'Aurore.

Pierre Méhaignerie signale que le SMICTOM travaille sur ce dossier, en particulier sur le développement du réseau de chaleur.

Michèle Pracht informe le Conseil de la mise en réflexion d'un nouveau plan d'action développement durable au niveau de la Ville. Les commissions vont être invitées à réfléchir sur ce sujet et ce sera l'occasion pour les élus de faire des observations.

Pierre Méhaignerie résume la position de la ville :

- Il ne souhaite pas augmenter les impôts mais sans perdre ni le FPIC ni la DSU,
- On devrait retrouver une possibilité d'investissement en 2018 et 2019 après l'achèvement du PEM et il reste beaucoup à faire,
- On recherche une convergence sur les dépenses de personnel tout en notant que beaucoup de collectivités ont opté pour le non remplacement des départs,
- On étudie le problème des charges de centralité et leur compensation,
- Il est persuadé du retour favorable du PEM sur

			<p><i>Vitré : la passerelle permet la liaison avec le Centre Culturel qui pourra se développer ainsi que le service musiques actuelles. L'accueil vitréen est déjà très apprécié par les troupes et le PEM devrait encore améliorer l'attractivité,</i></p> <p><i>- Il rappelle que dans le cadre du PEM : 2 lignes TGV sont maintenues pendant une durée de 20 ans. La ville bénéficiera de 4 nouveaux arrêts TER pour Rennes et Laval/Angers.</i></p>
3	7.1	Budget Général – Inscriptions BP 2016	Approbation à l'unanimité – Inscription anticipée des crédits nécessaires au règlement des factures dans l'attente du vote du budget.
4	7.1	Budget Eau – Inscriptions BP 2016	Approbation à l'unanimité - Inscription anticipée des crédits nécessaires au règlement des factures dans l'attente du vote du budget.
5	7.1	Budget Assainissement – Inscriptions BP 2016	Approbation à l'unanimité Inscription anticipée des crédits nécessaires au règlement des factures dans l'attente du vote du budget.
6	7.10	Imputation de factures en section d'investissement	Approbation à l'unanimité des présents – imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.
7	7.10	Révision des tarifs du camping municipal à compter du 1 ^{er} .03.2016	<p>Approbation à l'unanimité – Revalorisation des tarifs communaux du camping municipal à compter du 1^{er}.03.2016.</p> <p><i>Tarifs majorés de 3% arrondis – suppression facturation WIFI : équipement non stable.</i></p>
8	7.3	Garantie de deux emprunts – Aiguillon Construction – Réhabilitation 40 logements individuels à la Hodeyère – Modification de la délibération du 17.12.2015	<p>Approbation à l'unanimité.</p> <p>Par délibération N° 320 en date du 17.12.2015, la Ville a accordé sa garantie à la Société AIGUILLON CONSTRUCTION sur 2 emprunts d'un montant total de 1 055 000€ destiné à financer la réhabilitation de 40 logements individuels à la Hodeyère. La garantie était sollicitée à hauteur de 100 %. Les emprunts portaient sur la totalité de l'opération : pas de subvention ni de financement en interne.</p> <p>1) Prêt CDC PAM : 99 401€ - durée 15 ans – Taux de progressivité : -1.5%</p> <p>2) Prêt CDC PAM : 955 599€ - durée 15 ans – Taux de progressivité : -1.5 %</p> <p>Par courrier en date du 30.12.2015, la Société AIGUILLON nous a informés que le contrat annexé était erroné, nécessitant que le dossier soit à nouveau présenté en séance. La modification porte sur l'article 9, page 9 du contrat : durée de préfinancement de 9 mois qui ne figurait pas dans le 1^{er} contrat. Les autres termes restent inchangés. La commission des finances réunie le 12.01.2016 a donné un avis favorable.</p>
9	7.5	Participation à l'acquisition de matériel pour la	Approbation à l'unanimité des présents – Versement d'une

		Vitréenne escrime	aide exceptionnelle de 488€ (acquisition d'une nouvelle piste).
10	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<p>Pour information du Conseil.</p> <p><u>Hervé Utard</u> s'interroge sur la consultation concernant le mobilier des archives indiquée sans suite.</p> <p><u>Marie-Annick Bouquay</u> répond que le matériel envisagé concernait l'aménagement de la salle du Temple. Cette option ayant été abandonnée on renonce pour l'instant dans l'attente du nouveau projet.</p> <p><u>Hervé Utard</u> demande si ce délai aura une incidence sur l'implantation de l'hôtel.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> indique que le nouveau projet d'archives a reçu un avis favorable de la direction départementale des archives. Cela ne retarde pas l'hôtel puisque il reste à traiter le problème archéologique mais normalement tout cela n'aura pas d'incidence sur l'échéancier prévu par le constructeur. Il précise que le groupe envisage l'ouverture de l'hôtel pour fin 2017.</p>
11	1.1	Convention de groupement de commandes – Convergence des Systèmes d'Information Géographique	<p>Approbation à l'unanimité – Création d'un groupement de commandes composé de la commune de Vitré, de la communauté de communes Pays de la Roche aux Fées, de la communauté d'agglomération Vitré Communauté et du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré. La Ville de Vitré sera désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de création du groupement de commandes. J.P. LEBRY est désigné comme titulaire et P. LAPAUSE comme suppléant aux commissions d'appel d'offres et ad hoc. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le ou les contrats avec les candidats retenus.</p>
12	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	<p>Pour information du Conseil.</p> <p>Pas de contentieux.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> intervient à nouveau sur le contentieux avec le personnel des services techniques.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond que l'on n'a pas d'information à ce jour. Concernant la provision, elle est difficile à estimer car plusieurs options sont possibles.</p>
13	3.2	Vente Ville de VITRE-Consorts BUFFET, ZAC des Ormeaux	<p>Approbation à l'unanimité - Approbation à l'unanimité des présents de l'acquisition foncière des terrains concernant la ZAC des Ormeaux.</p>
14	7.10	Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse	<p>Approbation à l'unanimité – du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er}.01.2015 au 31.12.2018.</p>
15	7.10	Médiathèque – Soirée découverte de la Roumanie	<p>Pour information du Conseil.</p>
16	8.9	Culture - Horaires des musées de Vitré –	<p>Approbation à l'unanimité – pour la modification des</p>

		Modifications	<p>horaires d'ouverture des musées de Vitré.</p> <p><u>Paul Travers</u> demande quel est le nombre d'entrées au Musée.</p> <p><u>Marie-Annick Bouquay</u> répond qu'en 2015, il y a eu uniquement 20 000 entrées, y compris les visites guidées alors qu'on en avait 24 000 précédemment.</p> <p><u>Marie-Cécile Duchesne</u> demande ce qu'il en est des audio-guides au musée des Rochers.</p> <p><u>Marie-Annick Bouquay</u> répond que c'est très cher en entretien : Fougères abandonne ce système qu'elle avait mis en place il y a quelques années. L'étude en a été faite à Vitré puis abandonnée car Il s'agit d'un investissement entre 25 et 30 000 €.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> s'étonne que l'on parle encore d'audio-guides alors qu'il est très simple de charger une visite sur un téléphone ou un smartphone.</p>
17	4.2	Signature d'un contrat de travail	<p>Approbation à l'unanimité de la signature d'un contrat de travail (poste d'ingénieur territorial à temps complet pour assurer les missions d'architecte du patrimoine au sein du Pôle Aménagement) à compter du 1^{er}.02.2016 pour une durée de trois ans par voie de contrat. La rémunération est ainsi fixée au 9^{ème} échelon du grade d'ingénieur, indice brut 710. Au-delà de cette rémunération indiciaire, il pourra également être versé les primes et indemnités afférentes à ce grade ainsi que la prime annuelle.</p>

Questions diverses

1) Droit de préemption

Hervé Utard absent lors de la question 1 apporte quelques éléments complémentaires :

Concernant le dossier de préemption il considère que l'opportunité d'achat de la maison est très intéressante pour le lycée : il va étudier cette option rapidement avec les services de la Région. Il profite de l'occasion pour informer le Conseil d'une visite du centre de formation Thalès avec la vice-Présidente de la Région en charge de la formation.

Pierre Méhaignerie quant à lui souhaite que la décision sur le projet de bac professionnel soit positive. L'argument développé par la Région en défaveur de ce projet est qu'il y a des places disponibles en bac pro à Kerlann et à Fougères, Pierre Méhaignerie pense que ce projet est vital pour l'avenir industriel du bassin qui a besoin de bac pro maintenance. Il demande à Hervé Utard d'intervenir en ce sens auprès de la Vice-Présidente.

2) Manifestations des agriculteurs

Pierre Méhaignerie fait part de sa solidarité vis-à-vis des agriculteurs. Ce secteur économique a fait le plus d'efforts ces dernières années. Aujourd'hui, la situation est difficile. C'est le secteur d'activité qui demande le plus de capitaux par homme. Nos voisins européens ont fait des efforts en productivité qui n'ont pas été faits en France ou une réglementation de plus en plus stricte a été mise en place. Il souhaite qu'au niveau national un soutien soit mis en place dans les prochains mois pour montrer aux agriculteurs qu'ils ne sont pas seuls.

Jean-Pierre Lebry remercie le Maire pour son soutien. Il rappelle qu'avant le secteur représentait 10% de l'activité et actuellement plus que 2%. La variable d'ajustement de l'économie c'est le producteur agricole : la Russie est fermée, les Etats-Unis se protègent, l'Europe n'a pas encore pris conscience du problème agricole. (1 litre de lait équivaut à une cigarette).

Pierre Morin signifie son accord pour soutenir et protéger les terres agricoles. Il informe également de son soutien les 4 agriculteurs qui vont être expulsés pour permettre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.